

# CHERCHEURS INTERNATIONAUX : À MON ARRIVÉE EN FRANCE

## Introduction

Mis à jour le 04/01/2023



Bienvenue à PSL ! Nous espérons vous rencontrer bientôt. Entre-temps, nous vous invitons à consulter cette check-list. Chaque étape est détaillée dans les pages suivantes.

Veuillez noter que les procédures dépendent de votre nationalité, de la durée de votre séjour et de la nature de vos activités en France. Il se peut que vous ne soyez pas concerné par toutes les démarches. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

*L'équipe du Welcome Desk PSL*

✓	A FAIRE
	Je prends contact avec mon <a href="#">établissement PSL</a> concernant les démarches administratives.
	Je valide mon visa (VLS-TS) ou je demande un premier titre de séjour, en fonction de mon document d'entrée, en utilisant le téléservice <a href="#">ANEF (Etrangers en France)</a> .
	J'ouvre un <a href="#">compte bancaire</a> .
	Je m'affilie à la <a href="#">sécurité sociale</a> .
	Je souscris aux assurances obligatoires et je regarde les complémentaires.
	Je me renseigne sur le système de santé en France.
	Je m'occupe de l'installation de ma famille en France.
	Je perfectionne mon français ou je participe au « <a href="#">Tandem Program</a> », programme d'échange linguistique du Welcome Desk PSL !
	Je renouvelle mon titre de séjour dans les bons délais.



Prenez rendez-vous avec notre équipe !  
[welcomedesk@psl.eu](mailto:welcomedesk@psl.eu) | +33 | 75 00 02 91  
60 rue Mazarine, 75006 Paris  

PSL  
UNIVERSITÉ PARIS

Welcome  
Desk

  
EURAXESS  
RESEARCHERS IN MOTION  
FRANCE

FRI

W D P  
E E S  
L S L  
C K  
O  
M  
E



# CHERCHEURS INTERNATIONAUX : À MON ARRIVÉE EN FRANCE

**Je prends contact avec mon établissement PSL concernant les démarches administratives.** Selon votre rôle, contactez votre responsable, le gestionnaire de votre laboratoire, l'école doctorale ou la direction des ressources humaines. Si vous n'êtes pas certain de la personne à qui vous adresser, contactez le Welcome Desk PSL ([welcomedesk@psl.eu](mailto:welcomedesk@psl.eu)).

**Je valide mon visa (VLS-TS) OU je demande un premier titre de séjour, le cas échéant, en utilisant le téléservice ANEF (Etrangers en France).** Consultez [la page Euraxess](#) dédiée à ces deux processus et n'hésitez pas à contacter le Welcome Desk PSL ([welcomedesk@psl.eu](mailto:welcomedesk@psl.eu)) si vous avez besoin de notre aide pour cette démarche.

*VLS-TS avec mention passeport talent-chercheur* – vous devez valider votre visa dans les trois mois suivant votre entrée en France. Votre visa ainsi que sa confirmation de validation au format PDF seront obligatoires pour entrer à nouveau en France et pour prolonger votre séjour.

1. Sur le [site web ANEF](#) vous pouvez choisir entre le français, l'anglais ou le mandarin pour la langue de l'interface.
2. « Je valide mon VLS-TS. »
3. Complétez les informations selon les instructions (votre numéro de visa, les dates de validité, vos données personnelles).
4. Choisissez le code : R311-3 9° passeport talent chercheur ou passeport talent chercheur mobilité selon la mention sur votre vignette visa.
5. Téléchargez les documents demandés et payez la taxe en [timbre fiscal](#).
6. Un document intitulé « Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour » vous sera envoyé en PDF par mail. Conservez ce document !

\*Chercheurs de nationalité algérienne : veuillez vérifier les démarches pour l'obtention d'un titre de séjour avec votre préfecture.

Votre conjointe/conjoint, si détentricer/détenteur d'un passeport talent-famille, doit également valider le VLS-TS ou demander un titre de séjour, le cas échéant. Une fois en France, les [enfants mineurs](#) n'ont pas besoin de titre de séjour pour y résider. Toutefois il est conseillé de demander un [document de circulation pour étranger mineur \(DCEM\)](#) pour que vos enfants puissent revenir en France après un voyage à l'étranger sans avoir à demander un nouveau visa d'entrée.

*Visa long séjour avec mention passeport talent-chercheur « carte à solliciter »* – vous devez demander un titre de séjour auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dans les deux mois suivant votre entrée en France. Le délai d'obtention est lui aussi autour de deux mois. Il est possible que vous soyez contacté pour fournir des documents supplémentaires ou convoqué à la préfecture pour déposer votre dossier.

1. Sur le [site web ANEF](#) vous pouvez choisir entre le français, l'anglais ou le mandarin pour la langue d'interface.
2. « Je demande ou renouvelle un titre de séjour. »
3. « Je sollicite ou renouvelle un titre de séjour pour : moi-même. »
4. « Et je suis titulaire uniquement d'un visa long séjour. »
5. Connectez-vous ou créez un compte.
6. Complétez les informations selon les instructions.
7. Vous recevrez une attestation de confirmation du dépôt par mail. Veuillez conserver ce document. Une fois votre demande approuvée, vous devrez recevoir une attestation de décision favorable.
8. Un SMS vous sera envoyé quand votre carte de séjour sera prête à être récupérée à la préfecture. Une taxe en [timbre fiscal](#) est à payer lors de la remise de votre carte.



# CHERCHEURS INTERNATIONAUX : À MON ARRIVÉE EN FRANCE

- J'ouvre un compte bancaire.** Un RIB français sera probablement demandé pour certaines démarches comme votre contrat de travail (pour recevoir votre salaire ou votre bourse), pour des prélèvements automatiques ou pour votre affiliation à la sécurité sociale, par exemple.
  - o Vérifiez avec votre établissement PSL s'il y a un partenariat existant avec une banque.
  - o Consultez [les informations générales](#) sur l'ouverture d'un compte bancaire, les documents à fournir et les différentes options proposées (par exemple, 100% en ligne).
  
- Je m'affilie à la sécurité sociale.** Votre couverture sociale dépend de votre nationalité, de votre situation à PSL et de la durée de votre séjour en France. Veuillez lire [la page Euraxess dédiée](#) aux quatre options ci-dessous et n'hésitez pas à contacter le Welcome Desk PSL si vous avez besoin de notre aide pour cette démarche.
  - o Titulaire de la carte CEAM (Carte européenne d'assurance maladie)
  - o Salarié en France
  - o Non-salarié en France
  - o Séjour de courte durée (4 mois maximum)
  
- Je souscris aux assurances obligatoires et je regarde les complémentaires.**
  - o Le système de santé français couvre en partie le coût des soins, mais pas complètement. Vous pouvez souscrire à l'assurance santé complémentaire (« la mutuelle »).
  - o La responsabilité civile
  - o L'assurance habitation
  
- Je me renseigne sur le système de santé en France.** Une fois que vous aurez votre numéro de sécurité sociale :
  - o Commandez votre carte vitale qui est utilisée pour les remboursements immédiats de vos frais médicaux.
  - o Trouvez un médecin traitant. Vous pouvez contacter un directement ou en utilisant un service comme [Doctolib](#).
  - o Envoyez vos [feuilles de soins](#) à la CPAM afin de vous faire rembourser si vous avez eu des dépenses médicales avant d'avoir reçu votre numéro de sécurité sociale (ce ne sera plus nécessaire avec la carte vitale).
  - o Commandez une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur [Ameli](#) si vous allez séjourner dans un autre pays européen.
  
- Je m'occupe de l'installation de ma famille en France.**
  - o Vérifiez comment inscrire vos enfants à l'école. Pour le système public, contactez le Centre académique pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) pour obtenir des informations et un placement dans une école locale.
  - o Explorez les offres d'emploi disponibles pour votre conjointe/conjoint. Le passeport talent-famille lui donne l'autorisation de travailler.
  
- Je perfectionne mon français ou je participe au programme d'échange linguistique du Welcome Desk PSL !**
  - o Vérifiez avec votre établissement PSL pour les cours de FLE (français langue étrangère).
  - o Inscrivez-vous à [l'Ecole interne PSL](#), un service de formation continue, pour suivre des cours de FLE (et d'autres).
  - o Inscrivez-vous avec votre adresse mail PSL au [« Tandem Program »](#), programme d'échange linguistique du Welcome Desk PSL !
  
- Je renouvelle mon titre de séjour dans le bon délai**, normalement entre 4 et 2 mois avant la fin de validité. Veuillez vérifier avec votre préfecture pour les démarches à faire.

# INTERNATIONAL RESEARCHERS: UPON MY ARRIVAL IN FRANCE

## Introduction

Last updated January 4, 2023



Welcome to PSL! We hope to meet you soon. In the meantime, we invite you to review this checklist. Each step is detailed in the following pages.

Please note that procedures depend on your nationality, the duration of your stay, and the nature of your activities in France. Some of the steps may not be applicable to you. If you have any questions, please let us know.

*PSL Welcome Desk Team*

✓	TO DO
	Contact my <a href="#">PSL school</a> to ask about administrative procedures.
	Validate my visa (VLS-TS) or apply for a first residence permit ("titre de séjour"), depending on my entry document, using the online service <a href="#">ANEF (Foreigners in France)</a> .
	Open a <a href="#">bank account</a> .
	Apply for a <a href="#">social security number</a> .
	Take out mandatory insurance policies and consider the complimentary options.
	Gather information about medical care in France.
	Help my family settle in.
	Work on my French or join the <a href="#">Tandem Program</a> , the PSL Welcome Desk language partner program!
	Renew my residence permit in a timely manner.



Schedule an appointment with our team !  
[welcomedesk@psl.eu](mailto:welcomedesk@psl.eu) | +33 | 75 00 02 91  
60 rue Mazarine, 75006 Paris  

PSL  
UNIVERSITÉ PARIS

Welcome  
Desk

euraxess  
RESEARCHERS IN MOTION  
FRANCE

ENGI

W D P  
E E S  
L S L  
C K  
O  
M  
E



# INTERNATIONAL RESEARCHERS: UPON MY ARRIVAL IN FRANCE

☐ **Contact my [PSL school](#) concerning their administrative procedures.** Depending on your role, you may need to contact your supervisor, laboratory manager, doctoral school, or human resources office. If you are not sure who to address, contact the PSL Welcome Desk ([welcomedesk@psl.eu](mailto:welcomedesk@psl.eu)).

☐ **Validate my visa OR apply for a first residence permit ‘titre de séjour,’ depending on your case, using the online service [ANEF \(Foreigners in France\)](#).** Consult the [Euraxess page](#) dedicated to these two processes and do not hesitate to contact the PSL Welcome Desk ([welcomedesk@psl.eu](mailto:welcomedesk@psl.eu)) for help with this step.

*VLS-TS category passeport talent-chercheur* – you must validate your visa within three months of your arrival in France. Your visa together with its confirmation will be needed to re-enter France after travel and to extend your stay.

1. On the [ANEF website](#) you can set the interface to French, English, or Mandarin.
2. ‘Validate your VLS-TS long stay visa.’
3. Fill in the information according to the instructions (visa number, validity dates, personal details).
4. Choose code: R31 I-3 9° ‘passeport talent chercheur’ or ‘passeport talent chercheur mobilité’ according to the category indicated on your visa sticker.
5. Upload the requested documents and pay the tax ([‘timbre fiscal’](#)).
6. A confirmation pdf document (‘Confirmation de la validation de l’enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour’) will be emailed to you. Keep this document !

\*Algerian researchers: please confirm resident permit procedures with your prefecture.

Your accompanying spouse, if a holder of a ‘passeport talent-famille,’ must also validate their VLS-TS or request a residence permit. After entry, [minor children](#) do not need a residence permit to live in France. However, a [DCEM travel document](#) is recommended so that your minor children can re-enter France after a trip abroad without having to request a new entry visa.

*Visa long séjour category passeport talent-chercheur ‘carte à solliciter’* – you must request a ‘titre de séjour’ within two months of your arrival in France. The processing time is also typically two months from submission. Note that you may be contacted to provide additional documents or called in to submit your request in person at the prefecture.

1. On the [ANEF website](#) you can set the interface to French, English, or Mandarin.
2. ‘I would like to apply or renew my residence permit.’
3. ‘Je sollicite ou renouvelle un titre de séjour pour : moi-même.’
4. ‘Et je suis titulaire uniquement d’un visa long séjour.’
5. Sign in or make an account.
6. Complete the information according to instructions.
7. Once you have submitted your application, you’ll receive a confirmation by email. Keep this document for your records. Once your request has been approved, you should receive a document entitled ‘attestation de décision favorable.’
8. You should be notified by SMS once your request has been approved and your temporary residence card is ready for pick-up at the prefecture. You must pay a tax ([‘timbre fiscal’](#)) at the time of pick-up.



# INTERNATIONAL RESEARCHERS: UPON MY ARRIVAL IN FRANCE

- Open a bank account.** A French 'RIB' likely will be required for various processes including receiving your salary or scholarship, automatic payments, or your social security application, for example.
  - o Check with your PSL school to see if there is a partnership with a bank.
  - o Review [general information](#) about opening an account, required documents, and available options (100% online, for example).
  
- Apply for a social security number.** Your social benefits depend on your nationality, your position at PSL, and the length of your stay in France. Please review the [dedicated Euraxess page](#) concerning the four options below and do not hesitate to contact the PSL Welcome Desk if you need help with this step.
  - o Researcher with a European health insurance card ('CEAM')
  - o Researcher with a French employment contract
  - o Researcher without a French employment contract
  - o Short-term researcher (4 months maximum)
  
- Take out mandatory insurance policies and consider the complimentary options.**
  - o The French health insurance system covers part but not all of the cost of care. You can subscribe to complementary private health insurance ('la mutuelle').
  - o Civil liability insurance ('la responsabilité civile')
  - o Housing insurance
  
- Gather information about medical care in France.** Once you have a social security number:
  - o Request your health insurance card ('carte vitale'), which is used for immediate reimbursement of medical fees.
  - o Find a primary care physician ('médecin traitant'). You can contact one directly or by using a service such as [Doctolib](#).
  - o Send your [reimbursement forms](#) ('feuilles de soins') to the CPAM if you received medical treatment before having a French social security number. These forms will no longer be necessary once you have your health insurance card.
  - o Order a European health insurance card ('CEAM') from your Ameli account.
  
- Facilitate work and study for accompanying family members.**
  - o Enroll your children in school. For the public system, start with the 'Centre académique pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs' (CASNAV) for information and placement in a local school.
  - o Look into job offers available to your spouse. The 'passeport talent-famille' allows work authorization.
  
- Learn French!**
  - o Check with your PSL school for French courses ('FLE').
  - o Enroll in [PSL's Ecole Interne](#), a continuing education service, for French (and other courses).
  - o Sign up for the [PSL Welcome Desk language exchange program](#) with your PSL e-mail address.
  
- Renew my residence permit in a timely manner**, normally between 4 and 2 months before its expiration. Confirm the administrative process with your prefecture.